## COMMUNE DE BERNEX

## AVIS

## **CIMETIERE**

Les familles dont des parents reposent au columbarium, champ d'urnes ou ont été inhumés au cimetière de Bernex en 1997 ou antérieurement, ainsi que celles possédant des concessions arrivées à terme en 2022, sont informées de leurs échéances.

Les personnes qui désirent prolonger une concession (un renouvellement unique de 25 ans pour les tombes est autorisé) sont priées de s'adresser au Département Environnement et Sports de la Mairie à Madame Erica Anello au 022 850 92 57 ou par e-mail : <a href="mailto:environnement.sports@bernex.ch">environnement.sports@bernex.ch</a> d'ici au 31 décembre 2022.

Les urnes doivent être retirées des concessions d'ici au 31 mai 2023 et peuvent être gardées par les familles. Les cendres peuvent également être déposées au jardin du souvenir.

Les monuments, entourages et ornements des tombes non renouvelées ou arrivant à échéance devront être enlevés pour le 31 mai 2023. Passé cette date, la commune en disposera.

Le Maire:

Cyril HUGUENIN